

ANNEE 2018

Délibération n°

20180002

SEANCE PUBLIQUE DU 9 FEVRIER 2018

Date de convocation : 5 février 2018

Date d'affichage : 13 février 2018

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents	:	14
Pouvoirs	:	3
Nombre de votants	:	17

Vote : 17

Pour : 15 (dont 3 pouvoirs)

Contre : 2

(Ms. P. SORHAITS & M. GOÑY)

Adopté à la majorité des voix

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-huit, le 9 février à 17h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 5 février 2018, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Michel KLISZ, Philippe BIGOTEAU, Hugues BIGÉ, Frédéric ETCHEGARAY, Pierre SORHAITS, Michel GOÑY.

Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Valérie RÉCART, Brigitte ETCHEVERRY.

Absent(s) excusé(s) : Mmes Sophie DELETTRE (pouvoir à M. Paul BAUDRY), Emmanuelle DALLET (pouvoir à M. Philippe BIGOTEAU), Annie UHALDEBORDE (pouvoir à Mme Dominique GALLOT), Marie-Dominique GAY, Dominique VIGIER.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

**Objet : Vente d'un terrain communal cadastré
section AB n°14p & 15p**

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre du réaménagement global du Centre Bourg, un bâtiment de commerces et de services va être construit par la société Mindurry Promotion sur les parcelles cadastrées section AB n°14p et 15p, pour une emprise de 550,37m².

Ce terrain est classé en zone UA du Plan Local d'Urbanisme.

Afin de pouvoir mener à bien ce projet, il convient de vendre l'assiette foncière à la société Mindurry Promotion, soit 550,37m², à détacher.

La valeur vénale des terrains nus avant viabilisation a été estimée par le service des domaines, le 24 janvier 2018, à 160 000€.

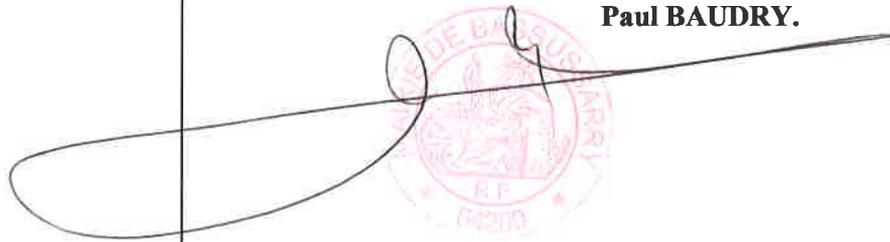
Le prix de vente de ce terrain a été fixé entre les parties à 165 630,00€.

Le compromis ainsi que l'acte authentique et tout autre document relatif à ce dossier seront signés devant notaire.

Le Conseil Municipal,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,
- **APRES** en avoir délibéré,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le compromis de vente avec la société Mindurry,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le compromis de vente, l'acte authentique de vente et tout autre acte afférent à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Paul BAUDRY.



Transmis à Monsieur Le Sous-Préfet de Bayonne,
Publié et rendu exécutoire le : *13/02/2018*